Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20260512-202605033-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 mai à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Oust, située au 4 rue du Calvaire à Saint-Marcel, lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, M. BOULO Ludovic,

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Date de la convocation : 06/05/2026
Date d'affichage : 06/05/2026
Vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOULO Ludovic, Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine, Mme BROHAN Nicole, Mme LE GOUESTRE Isabelle, Mme GRU Valérie, M. TEXERAUD Patrick, M. BRUN Christophe, MELLAL Mokrane, Mme FABREGUETTES Jessie, M. BACHELOT Guillaume, M. LOPEZ-LOPEZ Vincent, Mme BOQUET Charlène.

Absent excusé : M. JEFFROY Francis, a donné pouvoir à M. BOULO Ludovic
A été nommé secrétaire : M. BRUN Christophe

2026-05-033 : GARDERIE PERISCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027. Il rappelle que le tarif pour l'année scolaire en cours est de 2.00 € de l'heure facturé par ¼ d'heure et que tout quart d'heure commencé est dû ainsi que le tarif dissuasif de 20 € au-delà de 18h45.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- DECIDE de maintenir le tarif de 2.00 € de l'heure facturé par ¼ d'heure pour l'année scolaire prochaine ainsi que le tarif dissuasif de 20 € au-delà de 18h45.

En mairie le 13 mai 2026
Le maire,
Ludovic BOULO